

Appel aux collèges qui souhaitent accueillir une Résidence de création Lecture et inclusion



Lecture et inclusion

Favoriser la rencontre des collégiens avec la lecture et leur offrir la possibilité d'un partage.

Contexte :

Le Département de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de sa **Médiathèque départementale** et dans le cadre de son nouveau Schéma de développement de la lecture publique, propose à un collège d'accueillir une compagnie de théâtre en résidence afin de mettre en valeur la lecture sous toutes ses formes, en favorisant le partage, l'inclusion, la place du corps.

L'adolescence est une période où le rapport au livre peut devenir délicat et où il est important de redonner confiance aux collégiens en leur permettant de devenir acteurs d'une transmission, en leur offrant les conditions d'un éveil pour lutter contre les exclusions sociales et culturelles.

Ce projet de résidence s'inscrit dans la continuité des missions de la Médiathèque départementale. Le collège choisi pour accueillir cette résidence devra être engagé dans des actions de valorisation de la lecture, par le biais de partenariats avec des bibliothèques ou des structures du champ social.

Description de la résidence :

Il s'agit d'une résidence de création qui permet la rencontre des collégiens avec une démarche artistique.

La compagnie théâtrale retenue disposera de 70% de son temps pour une création, sur un projet présenté et partagé avec le collège et la Médiathèque départementale. Elle devra disposer d'un espace de travail au sein du collège. 30% du temps sera consacré à des actions culturelles en direction des collégiens construites avec les équipes enseignantes et la Médiathèque départementale. Des actions en périphérie avec les acteurs culturels et sociaux (médiathèques, PMI, associations, etc.) seront prévues pour faire rayonner territorialement la résidence.

Une à deux réunions de travail seront programmées avec le collège afin de structurer de façon partenariale la résidence, qui débutera en septembre 2023 et s'achèvera en juin 2024.

Calendrier prévisionnel :

Lundi 6 mars 2023 : Fin du dépôt des notes d'intention collèges pour candidater.

Lundi 13 mars 2023 : Choix du collège retenu.

Fin mars 2023 : Rencontre et présentation de trois projets par trois compagnies théâtrales pré-sélectionnées sur dossier par la Médiathèque départementale.

Choix de la compagnie résidente.

Avril-mai: Une à deux réunions de préfiguration de résidence avec la compagnie retenue.

La résidence est d'une durée de 10 mois et peut se décliner selon plusieurs modalités en fonction des calendriers de chacun des acteurs du projet : soit une à deux journées de présence par semaine le temps de la résidence, soit 4 jours regroupés par mois **de septembre 2023 à Juin 2024**.

Budget alloué par la Médiathèque départementale :

-**Le budget total de la résidence est de 20 000 euros TTC versé directement à la Compagnie résidente.** Ce budget comprend sa bourse de création, les 30% d'actions culturelles, les cartes blanches, le matériel nécessaire à la réalisation des actions ainsi que ses frais de transport et de diffusion. Une convention sera rédigée et signée par les trois parties engagées : Département, Compagnie, Collège.

-**Une dotation de livres** sera offerte au Cdi du collège.

Candidature :

Le dossier de candidature doit, en une ou deux pages, comporter : une lettre d'intention qui précise le projet d'établissement du collège, les actions d'inclusion déjà menées, son engagement pour la valorisation de la lecture et sa volonté d'accueillir une résidence d'artistes. Il sera important de préciser qui sera le professeur référent et porteur du projet de la résidence ainsi que le lieu, bureau ou espace destiné à la compagnie. Il sera aussi bienvenu que le collège indique les partenaires culturels ou sociaux de son territoire qu'il envisage d'impliquer dans cette résidence.

Le dossier de candidature est à déposer auprès de :

valerie.petit@departement77.fr et virginie.honore@departement77.fr

La Médiathèque départementale avisera le collège choisi le **13 mars 2023** afin d'établir un temps de rencontre lors de la première quinzaine de mars avec trois compagnies pré-sélectionnées sur dossier par la Médiathèque départementale. Le collège pourra choisir le projet qui lui semble le plus adapté à ses attentes.

En plus de l'équipe du collège, le comité de sélection sera composé comme suit : deux représentants de la Médiathèque départementale, un représentant de l'Education Nationale, un représentant de la Direction des affaires culturelles du département, un ou deux élus départementaux.